

Entre tradition et modernité, normer les technologies de demain

Par Vincent Gautrais, professeur invité ISP-ENS Paris-Saclay (du 28 septembre au 7 octobre 2016)

Dans nos sociétés contemporaines, nouveauté et complexité modifient l'interaction traditionnelle entre administrés et administrateurs. Les nouvelles technologies, vecteur important de la révolution actuelle, sont au cœur des recherches de Vincent Gautrais. Dans une société qui doit concilier une internationalisation croissante et le respect de valeurs propres à chaque juridiction, quelle est l'influence des nouvelles technologies dans la manière de dire le droit ? Le droit de la preuve, la vie privée, le droit d'auteur, le droit de la sécurité ou encore le droit des affaires sont autant de domaines dans lesquels Vincent Gautrais tente de concilier l'inhérente tradition du droit et l'évolution galopante des technologies.

Conférences à l'ENS Paris-Saclay

Lieu : Bâtiment Laplace, salle Pollack (2ème étage)

Vie privée : traitement global et distinctions locales

Vendredi 30 septembre 2016, 14h

Normes et révolution technologique

Jedi 6 octobre 2016, 10h



Vincent Gautrais est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP) où il mène l'ensemble de ses recherches. Depuis le 1^{er} juin 2015, il est titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique. Depuis 1992, il a eu l'occasion de produire et communiquer des recherches relatives notamment à la normativité numérique, au droit des affaires électroniques, aux contrats électroniques, à la preuve électronique, à la cyberconsommation, à la sécurité des réseaux, aux règlements des différends par et pour Internet, aux questions de propriété intellectuelle et à la vie privée. Du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2015, il a été titulaire de la Chaire d'excellence de l'Université de Montréal en droit de la sécurité et des affaires électroniques. Ses derniers ouvrages portent sur les sujets suivants : *La preuve technologique* (Lexis Nexis, 2014) ; *La neutralité technologique* (Thémis, 2012) ; *La circulation des renseignements personnels et le web 2.0* (avec Pierre Trudel) (Thémis, 2010).

Le CRDP est le plus ancien et le plus grand centre de recherche au Canada. Il présente depuis plus de 50 ans une approche pluridisciplinaire autour de trois grands thèmes fédérateurs : les nouveaux rapports sociaux, les nouvelles technologies, et enfin la santé et le développement durable.